

Comme nous vous l'annoncions il y a quelques jours sur ce blog, Hervé Féron a déposé un amendement sur le Projet de Loi pour la Croissance et l'Activité visant à obliger les grandes surfaces à proposer leurs invendus alimentaires encore consommables aux associations caritatives.

Dans son édition d'aujourd'hui, le Parisien revient sur cette proposition d'Hervé Féron. Vous pouvez retrouver l'article ci-dessous.

Invendus : les députés veulent rendre le don obligatoire

GRANDES SURFACES. Après une tentative en septembre, un député revient à la charge demain pour obliger les magasins à faire des dons alimentaires aux associations.

ON EN AVAIT un peu parlé, puis plus du tout. Mais voici qu'elle réapparaît. Sous forme d'un amendement que le député Hervé Féron (PS) souhaiterait voir accolé à la loi Macron présentée demain, la proposition de loi de Jean-Pierre Decool refait surface. Déposée à l'Assemblée en septembre dernier, celle-ci envisageait d'obliger « les magasins de commerce de détail d'une surface supérieure à 1 000 m² à proposer les denrées alimentaires invendues encore consommables à une ou plusieurs associations d'aide alimentaire ». Généreuse, cette idée fait toutefois bondir la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) qui représente les grandes enseignes : « Légiférer dans un système qui actuellement fonctionne bien pourrait entraîner des perturbations, voire des dysfonctionnements », explique Fabienne Prouvost, la présidente de la FCD. Et de faire valoir que les grandes enseignes sont déjà nombreuses à donner spontanément leurs surplus.

« Si nous devons tout donner, les produits ne seront plus choisis et donc de moins bonne qualité »

Fabienne Prouvost,
présidente de la Fédération du commerce et de la distribution

Les associations, elles, défendent le projet : « Dans cet amendement, on trouve aussi des indications à suivre sur la qualité des produits donnés », se félicite Geneviève Pupil, la présidente de la Banque alimentaire de Meurthe-et-Moselle (*lire ci-contre*). Un argument réfuté par Fabienne Prouvost, pour qui l'efficacité du don est justement liée au fait que les enseignes prennent le soin de



Courbevoie (Hauts-de-Seine), le 22 décembre. Arash Derambarsh, conseiller municipal (DVD) de la commune, avait appelé les bénévoles à distribuer les invendus d'un supermarché à des pauvres et des SDF. (LP/Thibault Chaffotte.)

trier les produits distribués : « Si nous devons tout donner sans distinction, les produits ne seront plus choisis et donc de moins bonne qualité. »

Mais, pour Jean-Pierre Decool, le député UMP à l'initiative de la proposition de loi, le problème pour les enseignes est encore ailleurs. Bénéficiant d'un abattement fiscal sur les dons qu'elles font, elles craindraient en fait qu'une loi ne leur fasse perdre cet avantage. Et c'est la raison pour laquelle elles auraient pu empêcher jusqu'alors que la proposition soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Un argument classé encore une fois non valable par Fabienne Prouvost : « Comme n'importe qui lorsqu'il fait un don, les entreprises bénéficient effectivement d'un abattement fiscal de 60 %. Mais cela se justifie d'autant plus qu'elles mobilisent leurs salariés pour trier les produits destinés à être donnés. »

CLAUDIA PROLONGEAU

VIDÉO leparisien.fr

A Courbevoie, un élu distribue des invendus aux SDF

« Il faut une obligation légale »

Geneviève Pupil,
présidente de la Banque alimentaire du 54 (Meurthe-et-Moselle)

Geneviève Pupil voit d'un bon œil l'amendement proposé par le député Hervé Féron.

Les enseignes vous donnent-elles déjà des produits ?

GENEVIÈVE PUPIL. Environ 90 % des grandes surfaces jouent déjà le jeu en Meurthe-et-Moselle.

Certaines marques comme Cora, Auchan, ou encore Carrefour sont très réceptives. Chaque jour, 1 000 camions de la Banque alimentaire se rendent dans plus de 5 300 magasins à travers la France.

Que va apporter cet amendement ?

C'est positif : il faut une obligation légale pour le don de produits et une indication sur leur qualité. Je reconnais que ça peut être contraignant, mais faire ce geste relève de la responsabilité sociétale des enseignes. Et cela peut leur apporter une très bonne image.

Les enseignes peuvent-elles craindre d'être attaquées en cas d'intoxication alimentaire ?

Nous signons des accords certifiant que dès le moment où les produits sont dans nos camions, nous en prenons la responsabilité. Donc, les enseignes n'ont rien à craindre. Nous sommes parfaitement capables d'assurer la traçabilité des produits.

Propos recueillis par C.P.

janvier 2015

Retrouvez tous les jours les cours de la Bourse du www.leparisien.fr

Libellé	dern.	% Var.	% an	Libellé	dern.	% Var.	% an	Libellé	dern.	% Var.	% an
Accor	36,03	-2,09	-3,50	Faurecia	29,71	-1,32	-3,89	Plastic Omnium	21,58	-2,33	-4,57
ADP	98,79	-0,19	-1,45	Foncière Régions	76,15	-0,51	-0,84	Publicis Groupe SA	57,90	-0,31	-2,91
Air France - KLM	7,96	-3,56	-0,08	GDF SUEZ	18,31	-1,00	-5,79	Rémy Cointreau	53,11	-0,26	-4,06
Air Liquide	97,44	-0,83	-5,26	Gecina	103,50	-0,57	0,00	Renault	57,51	-0,51	-4,99
Airbus Group	42,62	+2,31	+3,06	Gemalto	66,40	-1,22	-2,25	Rexel	14,32	-1,48	-3,57
Alcatel-Lucent	2,83	-1,32	-4,61	Genfit	43,12	+4,48	+14,43	Rubis	45,93	-1,60	-2,85
Alstom Regroup.	26,22	+0,05	-2,40	Groupe Eurotunnel	10,60	-1,07	-0,98	Safran	51,30	+0,68	+0,09
Alten	33,70	-3,18	-4,66	GTT	47,97	+0,75	-1,91	Saït	24,88	-1,42	-1,07
Altran Technologies	7,50	-2,92	-4,47	Havas	6,46	-2,94	-4,45	Saint Gobain	33,12	-1,59	-6,00
Aperam	23,95	-0,12	-2,58	Hermès Intern.	280,95	-3,12	-4,69	Sanofi	73,51	+0,32	-2,84
Arcelor Mittal	8,67	-0,02	-4,57	Icade	65,15	-1,09	-1,88	Schneider Electric	57,42	+0,14	-5,26

LA DETTE

2031,50 Md€ C'est la dette aujourd'hui, soit 95,20 % du PIB.

LES VALEURS À SUIVRE

CGG

(+2,12 % à 4,821 €)

L'action du fournisseur de services et de produits géophysiques surperforme le

(Cliquez sur l'article pour l'agrandir)